

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3610-2006

Hydro-Québec Distribution
(ci-après nommé HQD)

Demanderesse

- et -

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie
(ci-après nommé le GRAME)

Demandeur du statut d'intervenant

DEMANDE DE STATUT D'INTERVENANT DU GRAME CONCERNANT LA DEMANDE
DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2007-2008

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. NATURE DE SON INTÉRÊT ET SA REPRÉSENTATIVITÉ

- 1- À titre d'intervenant et dans une perspective d'intérêt public, le GRAME désire contribuer activement à l'établissement des tarifs d'électricité, de la structure tarifaire pour l'année tarifaire 2007-2008 et de l'approbation du budget 2007 du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ). Ceci, afin que les programmes du PGEÉ soient optimisés et que la tarification soit la plus juste tout en contribuant à favoriser l'efficacité énergétique, l'équité sociale et la protection de l'environnement, lesquels représentent les trois axes du développement durable.
- 2- Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis de nombreuses années.
- 3- Il existe depuis 1989. Ces représentants ont participé, depuis 1998, à un total de cinq groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz effet de serre. Ils siègent aussi régulièrement sur des comités qui rassemblent des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG, bref de multiples acteurs aux intérêts

- souvent opposés. Le GRAME mène des projets de recherche (externalités environnementales, droits d'émissions échangeables, taxes de nuisance, systèmes de redevances-remises, stratégie québécoise de réduction des GES dans les transports) et est également impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement (campagne ClimAction, organisation de colloques, présentation de conférences, etc.)
- 4- Le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, notamment au niveau de la recherche du juste prix de l'énergie et des efforts en matière d'efficacité énergétique ainsi que dans la prise en compte des impacts environnementaux reliés à la production, au transport et à l'utilisation finale des différentes filières de production d'énergie.
 - 5- Le GRAME a participé à l'ensemble des causes tarifaires (R-3492-2002, R-3541-2004 et R-3579-2006) du Distributeur, ainsi qu'aux rencontres techniques sur la révision des structures tarifaires, sur le balisage et sur l'allocation des coûts. Ces dernières ayant pour but de préparer la cause tarifaire 2007-2008 du Distributeur.
 - 6- Le GRAME a suivi de près tous les débats concernant l'efficacité énergétique. Ainsi, c'est en tant qu'intervenant, que le GRAME a contribué à l'élaboration du PGEÉ d'*Hydro-Québec*, dans le dossier R-3473-2001, et a par la suite été présent dans tous les dossiers subséquents (R-3519-2003, R-3552-2004, R-3584-2005). De plus, le GRAME est intervenu sur chacun des dossiers touchant les PGEÉ respectifs de *Gaz Métro* et de *Gazifère Inc.*, depuis leur création.
 - 7- Les diverses interventions du GRAME devant la Régie ont permis notamment d'inciter la Régie à accroître ses attentes en matière d'efficacité énergétique, de traiter en profondeur de la prise en compte des effets croisés, de l'évaluation correcte de la consommation de base des participants aux programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de consultations « légères et continues » sur l'état d'avancement de certains programmes, de partenariats en vue du partage des coûts, de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie, etc.
 - 8- Le GRAME a contribué à plusieurs idées novatrices. Mentionnons, à titre d'exemple, qu'il a ainsi été le premier intervenant à lancer le débat auprès de la Régie de l'énergie sur la pertinence d'envisager l'utilisation au Québec de ce que nous avons appelé les compteurs intelligents et que le Distributeur appelle les compteurs avancés (dans les dossiers R-3552-2004 et R-3519-2003).

II. CONTEXTE

- 9- Le 16 août 2006, Hydro-Québec Distribution déposait à la Régie une demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2007-2008,

débutant le 1^{er} avril 2007, dossier incluant, pour la première fois, la demande d'approbation du budget 2007 de son PGEÉ (laquelle a toujours constitué un dossier séparée dans le passé pour *Hydro-Québec Distribution*).

10- Le 21 août 2006, dans sa décision procédurale D-2006-128, la Régie donnait instruction aux parties de faire parvenir leur demande de statut d'intervenant et leur budget prévisionnel au plus tard le 7 septembre 2006 à 12h. C'est à ce titre que le GRAME introduit la présente demande de statut d'intervenant.

III. MOTIFS À L'APPUI DE SON INTERVENTION ET LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

11- Le GRAME a toujours recommandé que les véritables prix soient chargés aux consommateurs. Le GRAME a contribué à ce que différents scénarios de structures tarifaires soient pris en compte par le Distributeur, et ce depuis les rencontres techniques sur la révision des structures tarifaires avec le Distributeur (printemps 2004) jusqu'aux dossiers tarifaires subséquents. À cette occasion, ainsi que lors des causes R-3526-2004, R-3541-2004 et R-3579-2005, le GRAME a notamment contribué à démontrer l'importance du choix de la structure tarifaire et de la façon dont est appliquée une hausse tarifaire en tant que signal de prix pouvant appuyer ou non les efforts en efficacité énergétique. Le GRAME désire poursuivre son analyse sur les différentes options envisageables dans la présente cause, en portant particulièrement attention sur leurs impacts environnementaux et sociaux.

12- Le GRAME a participé aux rencontres techniques organisées par le Distributeur au cours des mois d'avril de mai et de juin 2006 pour discuter du balisage des activités du Distributeur, de la méthode de répartition des coûts (transport, service, fourniture électricité post-patrimoniale), des coûts évités et des investissements pour le maintien des actifs du réseau de distribution.

13- Nous souhaitons intervenir afin de déterminer comment les tarifs modifiés pourront contribuer à l'atteinte des objectifs de la société québécoise, notamment en permettant de favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation optimale de chaque source d'énergie.

14- Nous voulons ainsi favoriser la réduction des frais fixes (redevance) et l'augmentation des frais variables (particulièrement des coûts marginaux). Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que la redevance demeure suffisamment élevée pour permettre une éventuelle modernisation des compteurs. Nous voulons nous assurer que les hausses qui seront appliquées le seront en vertu d'une formule de hausse différenciée des tarifs qui accroîtra le mieux possible le signal de prix, à la marge, pour une même augmentation moyenne des tarifs.

- 15- Nous souhaitons rechercher la vérité des coûts dans les différents tarifs, en recherchant l'augmentation des coûts marginaux, mais également lors de l'intégration du coût des approvisionnements post-patrimoniaux. Nous questionnerons, à cet égard, la proposition du Distributeur concernant la mise en place d'un compte d'étalement tarifaire ainsi que d'un compte de frais reportés des approvisionnements post-patrimoniaux. Ceci dans une perspective d'équité intergénérationnelle.
- 16- Le Distributeur propose aussi, dans sa présente requête, l'adoption d'un compte de nivellement pour la température. Nous évaluerons si cette demande semble se justifier et à l'intérieur de quel cadre elle pourrait, selon nous, être acceptable.
- 17- Le GRAME considère que la gestion de la demande est un autre élément essentiel en réglementation de la distribution d'électricité. À cet égard nous désirons également étudier et commenter la proposition du distributeur qui veut introduire une option d'électricité interruptible pour les clients de moyenne puissance.
- 18- Le GRAME a contribué à l'avancement du PGEÉ du distributeur, depuis sa conception jusqu'à aujourd'hui. Le GRAME a aussi participé activement au groupe de travail sur le potentiel technico-économique (le « PTÉ ») d'économies d'énergie des marchés commercial et institutionnel (CI) et résidentiel. Ces rencontres procurent des résultats pertinents au Distributeur, qui font progresser son PGEÉ.
- 19- L'efficacité énergétique est un élément clé pour établir un développement durable et équitable à l'échelle planétaire. Ainsi, l'amélioration de l'efficacité des méthodes et des équipements de consommation permettant de modifier les conditions de la consommation d'énergie dans toutes les activités économiques et sociales, et représente un moyen incontournable pour atteindre nos objectifs environnementaux, notamment ceux relatifs au Protocole de Kyoto.
- 20- Compte tenu des préoccupations économiques, sociales et environnementales (dont celles des changements climatiques), et compte tenu de l'intérêt des mesures d'économies d'énergie dans une perspective de développement durable, qui sont en jeu dans la présente cause, le GRAME souhaite participer activement aux démarches d'information et d'échange, ainsi qu'à toutes les étapes subséquentes de l'audition publique.
- 21- Le GRAME compte procéder à l'évaluation approfondie des programmes en efficacité énergétique mis en place par le distributeur, de même qu'à celle des mesures d'ajustement qu'il propose.
- 22- Le GRAME entend se pencher sur les programmes tenant compte des besoins principalement dans les marchés résidentiel, commercial et institutionnel. Son intervention portera sur les sujets suivants : aspects généraux et objectifs du

- PGEÉ; aspect budgétaire et impact tarifaire; compte de frais reportés et amortissement; modifications au PGEÉ, notamment pour les programmes industriels et les réseaux autonomes; coûts évités. L'organisme s'intéressera également à l'intégration des énergies renouvelables et à l'implantation de nouvelles technologies, dont les compteurs avancés, à l'intérieur de la stratégie du PGEÉ ainsi que de la stratégie tarifaire.
- 23- Le GRAME verra à évaluer si des technologies ou des moyens d'interventions sembleraient avoir été éventuellement omis par le Distributeur ou si les programmes proposés peuvent être bonifiés par une modification de leurs paramètres (incluant une éventuelle stratégie d'intégration progressive des compteurs avancés afin de réduire les coûts qui seraient associées au remplacement de compteurs qui auraient été tout fraîchement installés). Il verra également à s'assurer la concordance entre les changements proposés par le Distributeur et les objectifs de la stratégie énergétique récemment
- 24- Le GRAME a aussi particulièrement contribué aux analyses sur les enjeux concernant les réseaux autonomes. Nous pensons qu'il est pertinent d'évaluer si le PGEÉ en réseau autonome répond efficacement aux besoins.
- 25- Nous cherchons à ce que la gestion du Distributeur soit compatible avec les objectifs du développement durable.

IV. PRÉSENTATION DE LA PREUVE ET ARGUMENTATION

- 26- Compte tenu des préoccupations économiques, sociales et environnementales qui sont en jeu dans la présente cause et compte tenu de l'importance des tarifs et de la structure tarifaire, ainsi que du PGEÉ, dans une perspective de développement durable, le GRAME souhaite participer activement aux démarches d'information et d'échange de la présente cause, ainsi qu'à toutes les étapes subséquentes de l'audition publique.
- 27- En conformité avec la décision procédurale D-2006-128, nous déposons, en annexe de la présente demande d'intervention, notre budget prévisionnel.
- 28- Pour fins de communications, les coordonnées du GRAME sont, pour l'instant, les suivantes :
- M. Jean-François Lefebvre
 - Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
 - 800 Sherbrooke, bureau 213
 - Arrondissement Lachine, Montréal, (Qc) H8S 1H2
 - Téléphone : (514) 634-7205
 - Télécopieur : (514) 634-7204
 - Adresse électronique : grame@videotron.ca

Pour la présente cause, le GRAME envisage toutefois retenir les services d'un procureur. La Régie et les intervenants seront informés du nom et des coordonnées de celui-ci dès que possible.

29- Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente en la présente cause.

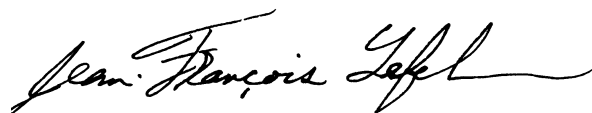
30- La présente demande de statut d'intervenant est bien fondée en faits et en droit.

31- POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la demande d'intervention du GRAME ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans la présente cause;

Montréal, mercredi, 6 septembre,
2006



Jean-François Lefebvre
GRAME